



Casier judiciaire et licenciement pour faute lourde

Par yj01, le 18/03/2011 à 10:57

Bonjour,

Enseignant contractuel a l'éducation nationale, je suis suspendu de mes fonctions suite à une mention porté a mon casier judiciaire, les faits n'ont pas eu lieu avant mon recrutement (j'avais donc un casier vierge) mais après et n'ont rien a voir avec mon activité professionnelle (mes états de service sont très bon) , cela peut-il justifier une procédure de licenciement pour faute lourde?